

Mise en œuvre du projet LABEX AE&CC

Bourses et aides aux voyages d'études

Appel à candidatures – Octobre 2014

Introduction

Le projet AE&CC, porté par l'Unité de Recherche « Architecture, Environnement et Cultures Constructives » de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG), a été sélectionné en avril 2011, suite à l'appel à projets national lancé par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Commissariat Général à l'Investissement sur les **LAB**oratoires d'**EX**cellence (LABEX). Il permet, sur une durée de 10 ans, aux laboratoires de recherche CRAterre-ENSAG et Cultures Constructives, de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau à l'égal de leurs homologues étrangers. Dans ce cadre, l'unité de recherche AE&CC lance un appel à candidature pour des bourses et aides aux voyages d'études devant être mises en place pendant la deuxième phase de mise en œuvre du LABEX (2015-2019).

Plus de détails

<http://www.grenoble.archi.fr/recherche/potentiel.php>, onglets CRAterre-ENSAG et Cultures Constructives. Les demandes d'informations complémentaires sont à adresser à : zakari.bano@grenoble.archi.fr

Dossiers de candidature

Pour les bourses de Recherche, Doctorat et Post-doctorat :

Sujet + CV + diplômes + lettre de motivation + 2 lettres de soutien.

Veuillez préciser la durée envisagée et la date de démarrage souhaitée.

Pour les-aides aux voyages d'études :

Description du projet + CV + lettre de motivation + budget général et aide souhaitée + lettre(s) de soutien + autres documents permettant d'illustrer le projet proposé et les résultats attendus.

Veuillez préciser la durée envisagée et la date de démarrage souhaitée.

Contact candidature

Les candidats sont invités à faire parvenir leur réponse par courrier à :

Marie Wozniak
Directrice de l'ENSAG
Appel d'offre 2014 LABEX AE&CC / Bourses d'études
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble
BP 2636
38036 Grenoble Cedex 2

Les dossiers peuvent aussi être envoyés par messagerie électronique à son attention à : labex@grenoble.archi.fr

Date limite d'envoi :

L'appel est valable jusqu'au **30 juillet 2019** pour les bourses de doctorat, et jusqu'au **30 juillet 2021** pour les autres types de bourses et d'aides. La commission chargée d'examiner les dossiers (Bureau de l'Unité de Recherche AE&CC de l'ENSAG) se réunit environ tous les deux mois.

Bourses de Doctorat

Pour sa deuxième phase (2015 - 2019), le LABEX AE&CC dispose d'un potentiel d'attribution de 8 bourses de doctorat.

Les demandes de financement partiel (cofinancement) seront privilégiées.

Ces bourses seront attribuées uniquement pour des sujets qui s'intègrent directement dans le programme de l'Unité de Recherche AE&CC. Les sujets suivants sont considérés comme prioritaires :

- cultures constructives, écoconstruction et éco-responsabilité ;
- cultures constructives, ACV et autres méthodes d'évaluation ;
- critères de réhabilitation du patrimoine bâti en terre en référence aux contraintes réglementaires actuelles ;
- la conservation des sites archéologiques issus d'architectures de terre, expériences et nouvelles tendances ;
- les méthodes de gestion participative adaptées aux projets de conservation et mise en valeur du patrimoine ;
- patrimoine et développement.

Durée : 12 mois reconductibles 2 fois, soit un total de 36 mois / doctorat.

Montant mensuel net maximal pouvant être attribué : 1.500 €. Ce montant peut être revu au cas où le doctorat inclut une charge d'enseignement.

Le renouvellement de la bourse ne pourra être fait qu'après validation de l'avancement de la thèse.

Les bourses seront attribuées après acceptation d'un dossier complet, comprenant :

- le sujet exprimé de façon précise et détaillée et un programme de travail ;
- un CV + une copie du (des) diplôme(s) universitaire(s) ;
- une lettre de motivation ;
- l'acceptation du sujet par l'Ecole doctorale dans laquelle le doctorant sera intégré ;
- un document faisant état d'éventuels financements déjà acquis.

Critères de sélection principaux :

- Contribution au programme de recherche du LABEX AE&CC ;
- Pertinence du sujet vis-à-vis d'un thème particulier de ce programme ;
- Caractère innovant (sujet, partenariat,...) ;
- Retombées possibles en matière d'enseignement (master, DSA,...) ;
- Propositions en termes de valorisation des résultats attendus.

Bourses de Recherche

Pour sa deuxième phase (2015 - 2019), le LABEX AE&CC dispose d'un potentiel d'attribution de 5 bourses de recherche.

Les demandes de financement partiel (cofinancement) seront privilégiées.

Ces bourses seront attribuées uniquement pour des sujets qui s'intègrent directement dans le programme de l'Unité de Recherche AE&CC. Les sujets suivants sont considérés comme prioritaires :

- étude et valorisation des ciments naturels ;
- identification et valorisation des ressources (humaines et matérielles) d'un territoire pour la construction ;
- les cultures constructives para-sinistres traditionnelles ;
- cultures constructives, écoconstruction et éco-responsabilité ;
- cultures constructives, ACV et autres méthodes d'évaluation ;
- histoire des cultures constructives ;
- valorisation des cultures constructives locales dans les programmes de reconstruction post-catastrophe.

Les bourses seront attribuées après examen d'un dossier comprenant :

- le sujet exprimé de façon précise et détaillée ;
- un programme de travail ;
- un CV ;
- une lettre de motivation ;
- deux lettres de soutien ;
- un document faisant état d'éventuels financements déjà acquis ;
- les diplômes.

Durée : un maximum de 12 mois à temps plein (ou 24 mois à mi-temps) par bourse.

Montant mensuel net maximal pouvant être attribué : 1.500 € (temps plein).

Critères de sélection principaux :

- Contribution au programme de recherche de AE&CC ;
- Pertinence du sujet vis-à-vis d'un thème particulier de ce programme ;
- Caractère innovant (sujet, partenariat,...) ;
- Retombées possibles en matière d'enseignement (master, DSA) ;
- Propositions en termes de valorisation des résultats attendus.

Bourses de Post-Doctorat

Pour sa deuxième phase (2015 - 2019), le LABEX AE&CC dispose d'un potentiel d'attribution de 4 bourses de post-doctorat

Les demandes de financement partiel (cofinancement) seront privilégiées.

Ces bourses seront attribuées uniquement pour des sujets qui s'intègrent directement dans le programme de l'Unité de Recherche AE&CC. Les sujets suivants sont considérés comme prioritaires :

- étude et valorisation des ciments naturels ;
- identification et valorisation des ressources (humaines et matérielles) d'un territoire pour la construction ;
- les cultures constructives para-sinistres traditionnelles ;
- cultures constructives, écoconstruction et éco-responsabilité ;
- cultures constructives, ACV et autres méthodes d'évaluation ;
- histoire des cultures constructives ;
- valorisation des cultures constructives locales dans les programmes de reconstruction post-catastrophe.

Les bourses seront attribuées après examen d'un dossier comprenant :

- le sujet exprimé de façon précise et détaillée ;
- un programme de travail ;
- un CV ;
- une lettre de motivation ;
- deux lettres de soutien ;
- un document faisant état d'éventuels financements déjà acquis ;
- le diplôme de doctorat.

Durée : un maximum de 12 mois à temps plein (ou 24 mois à mi-temps) par bourse.

Montant mensuel net maximal pouvant être attribué : 2.000 € (temps plein).

Critères de sélection principaux :

- Contribution au programme de recherche de AE&CC ;
- Pertinence du sujet vis-à-vis d'un thème particulier de ce programme ;
- Favorisant la mobilité nationale et internationale ;
- Caractère innovant (sujet, partenariat,...) ;
- Retombées possibles en matière d'enseignement (master, DSA) ;
- Propositions en termes de valorisation des résultats attendus.

Aides aux voyages d'études

Dans le cadre du LABEX AE&CC, il est prévu de faciliter la réalisation effective d'un certain nombre de voyages d'études (en France ou à l'étranger) présentant un intérêt particulier en regard des objectifs de recherche de AE&CC et/ou permettant de compléter la documentation de l'Unité de Recherche.

Ces aides aux voyages d'études se concrétiseront par la possibilité d'une prise en charge de frais spécifiques, notamment de déplacement et/ou d'hébergement, à l'exception stricte de tout mode de rémunération.

Les aides seront attribuées après examen d'un dossier comprenant :

- Lettre de motivation ;
- Description du projet ;
- CV + diplômes universitaires ;
- Tout document pouvant illustrer le sujet d'étude proposé ;
- Tout document pouvant illustrer les capacités de restitution du candidat (textes, photographies, relevés,...) ;
- Budget général et aide souhaitée ;
- le (ou les) document(s) faisant état des financements déjà acquis ;
- Lettre(s) de soutien.

Le montant alloué ne peut excéder 50 % du coût total du voyage.

Ce montant sera indiqué dans un protocole d'accord signé entre l'ENSAG et le bénéficiaire, qui précisera aussi ses engagements en termes de documentation rendue.

Il sera attribué après fourniture des justificatifs des dépenses et remise des éléments tels que spécifiés dans l'accord sur la base d'un forfait ou aux frais réels selon le protocole signé.

Critères de sélection principaux :

- Pertinence du voyage d'études vis-à-vis d'un thème particulier du programme de recherche de AE&CC ;
- Caractère innovant (sujet, couverture géographique, partenariat,...) ;
- Retombées possibles en termes de documentation de l'Unité de Recherche ;
- Proposition(s) en termes de valorisation des résultats attendus.